

Quel avenir pour le secret médical ?

SANTÉ. Qu'est-ce que le secret médical ? À qui appartient-il ? Où sont et vont aller nos données de santé ? Que dit la loi sur la protection de notre intimité ? Autant de questions qui seront abordées ce lundi 23 mai à 19 heures lors des Med'Océanes. Le débat s'ouvrira à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Denis. Il s'adresse à tous, professionnels de santé et patients.

Med'Océan, présidé par le docteur Philippe de Chazournes, organise depuis 2013 ces Med'Océanes : des moments d'échanges entre citoyens, en dehors de toutes polémiques stériles, politiques ou syndicales... Différents thèmes ont déjà été abordés : "Les effets indésirables des médicaments", "Les médicaments génériques : que croire ? Qui croire ?", "Vieux donc malade ! Vraiment ?", "La vaccination anti-HPV", "Le sucre dans tous ses états", "Le façonnage des maladies". Ce lundi sera donc

consacré à l'avenir du secret médical. L'invitée de Med'Océan est une ex-juge d'instruction qui se passionne pour la vie citoyenne : Danièle Braud. Il sera question d'OISS (ex-Plexus OI). Cet outil entend "faciliter les conditions d'exercice des professionnels de santé, par des outils connectés améliorant la circulation des informations de santé avec des solutions de travail collaboratif."

Quatre maladies chroniques sont concernées : le diabète, l'insuffisance rénale chronique, l'insuffisance cardiaque chronique, les accidents vasculaires cérébraux. OISS propose

le déploiement de services innovants. Le programme financé à hauteur de 19 millions d'euros a été confié à Cap Gemini/Orange.

UN AN DE PRISON ET 15 000 EUROS D'AMENDE

Toutes les données des patients seront regroupées. "Ce sera quelque chose de gigantesque", fait d'emblée remarquer Danièle Braud. "Avant, le patient avait son mot à dire. Dans notre espace individuel, la santé occupe une place primordiale et le secret y est normalement protégé par des textes du Code Pénal et par le code

de déontologie." Ainsi, comme le souligne l'article 226-13, "la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire (...) est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."

Qu'en est-il du secret médical pour les autorités de santé qui détiennent une masse d'informations à la fois sur les patients et sur les pratiques médicales des professionnels ? Ce sera au citoyen d'être vigilant. "Il devra être conscient que tout le monde va tout connaître sur lui..." C'est ce qui est arrivé à l'hôpital de Saint-Malo où des données de patients ont atterri sur...



Le Dr de Chazournes, président de Med'Océan et Danièle Braud, ex-magistrate, invitent les Réunionnais à débattre de l'avenir du secret médical (photo SLY).

Google. Pour l'ex-juge, ce n'est pas la mémé dans sa case qui va profiter d'OISS. "La Réunion a une population captive, parfois un peu naïve. Et ce n'est pas un hasard si l'État l'a choisi pour OISS. C'est insupportable", déplore le Dr de Chazournes. Le

débat de lundi risque donc d'être bien animé...

Juliane Ponin-Ballom

Débat sur le secret médical le 23 mai 2016 à 19 heures à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Denis. Entrée libre.